

BON USAGE DES TECHNOLOGIES MÉDICALES

Que reste-t-il de la radio standard du bassin chez l'enfant ?

Un examen d'imagerie, quel qu'il soit, n'est indiqué qu'après un bilan clinique permettant une prise de décision argumentée.

Les radios standards du bassin sont utilisées dans le diagnostic de nombreuses pathologies ayant une localisation initiale ou des répercussions dans cette région. La Haute Autorité de Santé (HAS) a évalué et mis à jour leurs indications et non-indications en précisant leur place actuelle dans la stratégie diagnostique et les autres techniques d'imagerie éventuellement recommandées.

En pédiatrie, ces radios sont principalement effectuées en cas de hanche douloureuse ou boiterie, ou de maladie luxante de la hanche.

Hanche douloureuse, boiterie

Radios du bassin si l'évolution n'est pas favorable en 48 heures, puis échographie si les clichés sont normaux

- En cas de hanche douloureuse ou de boiterie, la radio n'est pas indiquée d'emblée si le diagnostic de synovite aiguë est retenu. Elle ne devient nécessaire que si l'évolution n'est pas favorable en 48 heures au repos et sous antalgiques. Des **radios du bassin en incidences de face et de profil selon Lauenstein** doivent alors être systématiquement réalisées. Chez le jeune enfant (moins de 2 à 3 ans), elles seront complétées au besoin par des radios des membres inférieurs en entier.

En cas de synovite persistante, nouveaux clichés 6 semaines après

- Dans le cas où le diagnostic de synovite aiguë transitoire (« rhume de hanche ») est retenu, si la symptomatologie (boiterie surtout) récidive ou persiste, il est indiqué de faire (ou de refaire) une **radio du bassin de face et en incidence de Lauenstein environ 6 semaines après l'épisode aigu**.
- Ce nouvel examen recherche une atteinte initialement non visible aux rayons X : **ostéochondrite** entre 3 et 8 ans, **épiphysiolyse** en période péripubertaire.

Douleur osseuse focalisée

- Des **radios du bassin en incidences de face et de profil selon Lauenstein** sont indiquées.
- Il n'y a pas d'imagerie alternative en première intention. En fonction des résultats, une TDM (lésion osseuse focale de faible évolutivité) ou une IRM (lésion osseuse évolutive avec persistance de signes cliniques malgré des radios normales) peuvent être utiles.

Maladie luxante de la hanche

L'exploration dépend de l'âge de l'enfant

Chez l'enfant de moins de 4 mois

- Les radios du bassin ne sont pas indiquées.
- La HAS rappelle que l'échographie morphologique et dynamique est indiquée à l'âge de 1 mois en cas de facteur de risque (antécédents familiaux, malposition intra-utérine...) ou d'examen clinique anormal.
- L'échographie n'est pas indiquée pour le dépistage systématique, qui reste clinique, en étant particulièrement vigilant chez la petite fille.

Chez l'enfant de plus de 4 mois (avec suspicion d'anomalie congénitale du développement de la hanche)

- Une radio du bassin est indiquée.
- La HAS rappelle que cette radio du bassin doit être parfaitement réalisée pour être interprétable : incidence de face, enfant immobilisé, réduction de la lordose lombaire et pieds en rotation interne.

Lombalgie chez l'enfant

- Les radios du bassin ne sont pas indiquées initialement. En revanche, des radios du rachis lombaire (face et profil) sont indiquées.
- En cas d'échec d'un traitement médical bien conduit, on peut réaliser une radio du bassin de profil pour mesurer l'incidence pelvienne afin de définir une éventuelle indication chirurgicale.
- En cas de discordance radio-clinique, une IRM doit être réalisée, à la recherche d'une atteinte osseuse ou intracanalair.

Hématurie traumatique ou isolée

- Les radios du bassin ne sont pas indiquées.
- Les techniques d'imagerie de choix sont l'échographie ou la TDM.

Lors de l'exploration radiologique de la hanche chez le jeune garçon, des protections plombées des gonades doivent être positionnées à bon escient.

La HAS insiste sur le fait qu'il est nécessaire de réduire les examens irradiants (radios conventionnelles et TDM) chez l'adulte et plus encore chez l'enfant. Rappelons que l'échographie et l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ne sont pas irradiantes.

Par ailleurs, la demande d'examen à fournir au radiologue doit mentionner le contexte clinique, le diagnostic évoqué et les contre-indications éventuelles de certains types d'imagerie.

HAS